

SL/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	08.06.2026	D50	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION
 par délégation du
 Conseil Communautaire

OBJET	PROJET VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT CREATION D'UN PARCOURS DE SANTE ET LUDIQUE INTERGENERATIONNEL AU MONT DE CERISY
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2026-5 du 09 avril 2026, reçue en sous-préfecture le 10 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	08 JUIN 2026
Date de mise en ligne sur site internet	

Ce projet consiste à aménager un parcours santé et ludique sur une distance d'environ 1.2 km, avec quatorze stations d'activité.

L'ensemble des installations est conçu dans le respect des normes environnementales et de sécurité en vigueur comprenant :

- des modules d'exercices en bois naturel,
- des panneaux explicatifs sur les exercices à réaliser et les bienfaits de l'activité physique,
- un chemin balisé pour permettre une pratique en toute sécurité,
- des espaces de repos et de convivialité, équipés de bancs et de points de vue sur le site naturel.

Le cout total éligible Leader du projet serait de 59.644,74 € HT.

Le plan de financement LEADER serait le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant
Fourniture et installation d'agrès, et de panneau d'information	59.644,74 €	LEADER	40.000,00 €
		Autofinancement Flers	19.644,74 €
Cout total	59.644,74 € HT	Coût total	59.644,74 €

Le Président décide de:

- 1 - VALIDER** le plan de financement présenté.
- 2 - SOLLICITER** une subvention de 40.000.00€ auprès de l'Europe, au titre du programme LEADER.
- 3 - SIGNER** toute pièce relative à ce projet.

Le Président,

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260608-D50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026
Publication : 08/06/2026